



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Création, au sein de l'INB 29, d'une zone d'entreposage de déchets dans le hall principal du bâtiment 539 et modification du référentiel des zones d'entreposage du parc à fûts et de la zone d'entreposage extérieure. Les déchets nucléaires solides entreposés dans ces zones sont de type TFA et FMA-VC.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CIS Bio international

Raison sociale

CIS Bio international

N° SIRET

3 1 2 2 6 1 8 9 4 0 0 0 3 3

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

COUPAU

☒ Monsieur

Prénom(s)

SERGE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Le projet est soumis à examen au cas par cas: 1a	Le projet répond aux critères de la catégorie 1.a (tableau annexé au R.122-2 du CE) du fait de l'atteinte du seuil d'autorisation pour la rubrique de la nomenclature ICPE: - 2797 : Activité de gestion de déchets radioactifs hors stockage (tri, entreposage, traitement.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de la présente demande concerne la mise en service, dans le périmètre INB 29, d'une zone d'entreposage de déchets nucléaires TFA et FMA-VC en provenance des activités d'exploitation et d'assainissement. Ce projet comprend également la modification de 2 zones déjà existantes (extension de l'activité max autorisée, de la capacité max autorisée...), le parc à fûts et l'entreposage extérieur.

Ces zones font partie du bâtiment 539 de l'INB 29.

Cette activité est redevable de la rubrique 2797-1 de la nomenclature des ICPE, car la quantité de déchets concernés pour l'ensemble de ces zones sera supérieure à 10 m3 et les substances radioactives ne sont pas uniquement d'origine naturelle. La capacité volumique pour l'ensemble de ces zones sera d'environ 1000 m3. Ce sont des zones nécessaires au fonctionnement de l'INB 29.

Ces travaux ne nécessitent pas de démolition d'ouvrage ou de création d'ouvrage.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce dossier est de mettre à jour le référentiel du bâtiment 539, qui comprend les 3 zones d'entreposage précitées, afin qu'il soit conforme à la situation actuelle.

Ces zones permettront de s'adapter au flux attendu de production des déchets générés par l'exploitation de l'INB 29 et par l'assainissement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Ce projet ne comprend pas de travaux. L'objectif est de régulariser la situation de toutes les zones d'entreposage du bâtiment 539.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les zones d'entreposage du bâtiment 539 servent et serviront à entreposer les colis de déchets TFA et FMA-VC en attente de leur évacuation à l'ANDRA.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La création d'une zone d'entreposage de déchets au sein du hall principal du bâtiment 539 et la mise à jour du référentiel des zones parc à fûts et entreposage extérieur font l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'ASNR au titre de l'article R593-55 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
La capacité volumique de ces 3 zones d'entreposage La superficie de ces 3 zones d'entreposage Activité max entreposée	1000 m3 1000 m2 de l'ordre de 100 TBq

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone ZNIEFF de type 1 la plus proche se situe à 1km. Il s'agit des étangs de Saclay (n°91534001). L'INB 29 se situe hors de cette zone.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'APPB le plus proche est celui de l'Orobranche pourprée de Massy et Palaiseau. L'INB 29 se situe hors de cette zone.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site de Saclay est situé à proximité du parc naturel régional "haute vallée de chevreuse" (à 2,4 km), d'une réserve naturelle conventionnelle "étangs vieux de Saclay" (à 1 km), d'une réserve naturelle régionale "val et coteaux de Saint-Rémy" (à 4,9 km) et d'une zone de protection naturelle, agricole et forestière "Plateau de Saclay" (à 0,3 km). Toutefois l'INB 29 se situe hors de ces zones.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Dans le département de l'Essonne, 3 PPBE ont été mis en place en 2012, 2016 et 2019. La commune de Saclay est concernée par les 2ème (2016) et 3ème échéances (2019). Un 4ème fait l'objet d'une consultation public fin 2024.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les études de terrain ont montré qu'il n'y a avait pas de zones humide de l'INB 29. Le projet ne prévoit pas d'artificialisation des sols
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Un PPI a été défini sur un périmètre de 2,5km autour des INB du site de Saclay par arrêté préfectoral du 26 avril 2013 au titre du risque nucléaire.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le territoire de la commune de Saclay est concerné par la ZRE de la nappe d'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La commune de Saclay comporte un site inscrit. La Vallée de la Bièvre et les étangs de Saclay ont été déclarés site inscrit. Toutefois l'INB 29 se situe en dehors de ces zones.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site de Saclay est situé à 3 km de la ZPS n°FR1112011 (Massif de Rambouillet et zones humides proches). Toutefois, l'INB 29 se situe en dehors de ces zones.
D'un site classé ?	☒	☐	Le site de Saclay est situé à moins de 3 km d'un site classé : la vallée de la Mérantaise. Toutefois, l'INB 29 se situe en dehors de ces zones.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne nécessite pas de besoin en eau spécifique.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne nécessite pas le besoin de réaliser des drainages ou de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne nécessite pas le déblaiement de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne nécessite pas l'apport de remblai.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Le projet ne nécessite pas de besoin en eau spécifique ou de ressources en particulier.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat/ une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	Le projet restera dans le périmètre INB existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Il est concerné par un risque nucléaire. Le projet concerne la mise en service d'une zone d'entreposage de déchets nucléaires, et la modification du référentiel de deux autres zones d'entreposage de déchets nucléaires. Le projet fait l'objet d'une démonstration de la maîtrise des risques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Il est concerné par le risque d'inondation pour 1 zone d'entreposage située à l'extérieur des bâtiments. Toutefois des dispositions techniques seront mises en place pour maîtriser le risque (mise en place d'un système de recueil des eaux pluviales, surélévation des colis non étanches à l'eau,...).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Des déplacements d'engins de manutention sont à prévoir dans le cadre de l'exploitation des zones d'entreposage. Pour les évacuations des colis de déchets en dehors du site, l'impact du trafic routier associé est négligeable au regard de celui quotidien sur les routes avoisinantes.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet n'est pas source de bruit supplémentaire à celles déjà existantes
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances lumineuses
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En fonctionnement normal, les activités ne sont pas susceptibles d'engendrer des rejets radioactifs dans l'atmosphère. En situation accidentelle (incendie), les rejets radioactifs sont faibles. Concernant les gaz à effet de serre (GES), les rejets des engins de manutention et des camions restent négligeables au regard de la circulation routière environnante
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Les activités ne sont pas susceptibles d'engendrer des rejets liquides.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En fonctionnement normal, les activités ne sont pas susceptibles d'engendrer des effluents. En situation accidentelle (incendie), les eaux d'extinction seront des effluents. Ils seront confinés dans des rétentions avant d'être rejetés après analyse soit dans les cuves d'effluents actifs de l'INB 29 soit dans le réseau des eaux pluviales du site de Saclay.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	La production de déchets liée à l'exploitation des zones d'entreposage sera très marginale. Le type de déchets concerné est déjà celui produit par l'exploitation courante de l'INB 29.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les zones d'entreposage seront installées dans le site CIS bio international de Saclay.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les zones d'entreposage sont situées dans le périmètre de l'INB 29.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les déchets nucléaires sont conditionnés dans des emballages adaptés permettant la non dissémination des substances radioactives. Les zones d'entreposage extérieures n'accueilleront que des colis finis. Les déchets liquides reposeront sur des rétentions. Des contrôles annuels et des rondes permettront de vérifier périodiquement la conformité des colis.

Les zones d'entreposages externes sont localisées sur des zones déjà construites et restent dans le périmètre INB.

Si nécessaire, des protections radiologiques seront mises en place autour des zones d'entreposage pour respecter la limite du débit de dose réglementaire pour le public au niveau de la clôture de l'installation. Des contrôles d'ambiance mensuels sont effectués par le service de radioprotection du site.

Les eaux d'extinction en cas d'incendie dans les zones d'entreposage seront collectées dans des rétentions puis rejetées dans des exutoires dédiés en fonction des résultats d'analyse.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les activités d'entreposage de déchets TFA et FMA-VC dans les zones d'entreposage de l'INB 29 relèvent de la catégorie n°1-a mentionnées dans l'annexe de l'article R. 122-2 du code de l'environnement. Le projet ne présente aucun enjeu écologique. Le projet ne génère aucun nouveau risque et n'est pas susceptible d'accroître les nuisances de l'INB29. Au regard de ces éléments, le projet ne nécessite pas une Évaluation Environnementale : les enjeux sont faibles et la mise en œuvre n'a aucune incidence environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le



Signature du (des) demandeur(s)

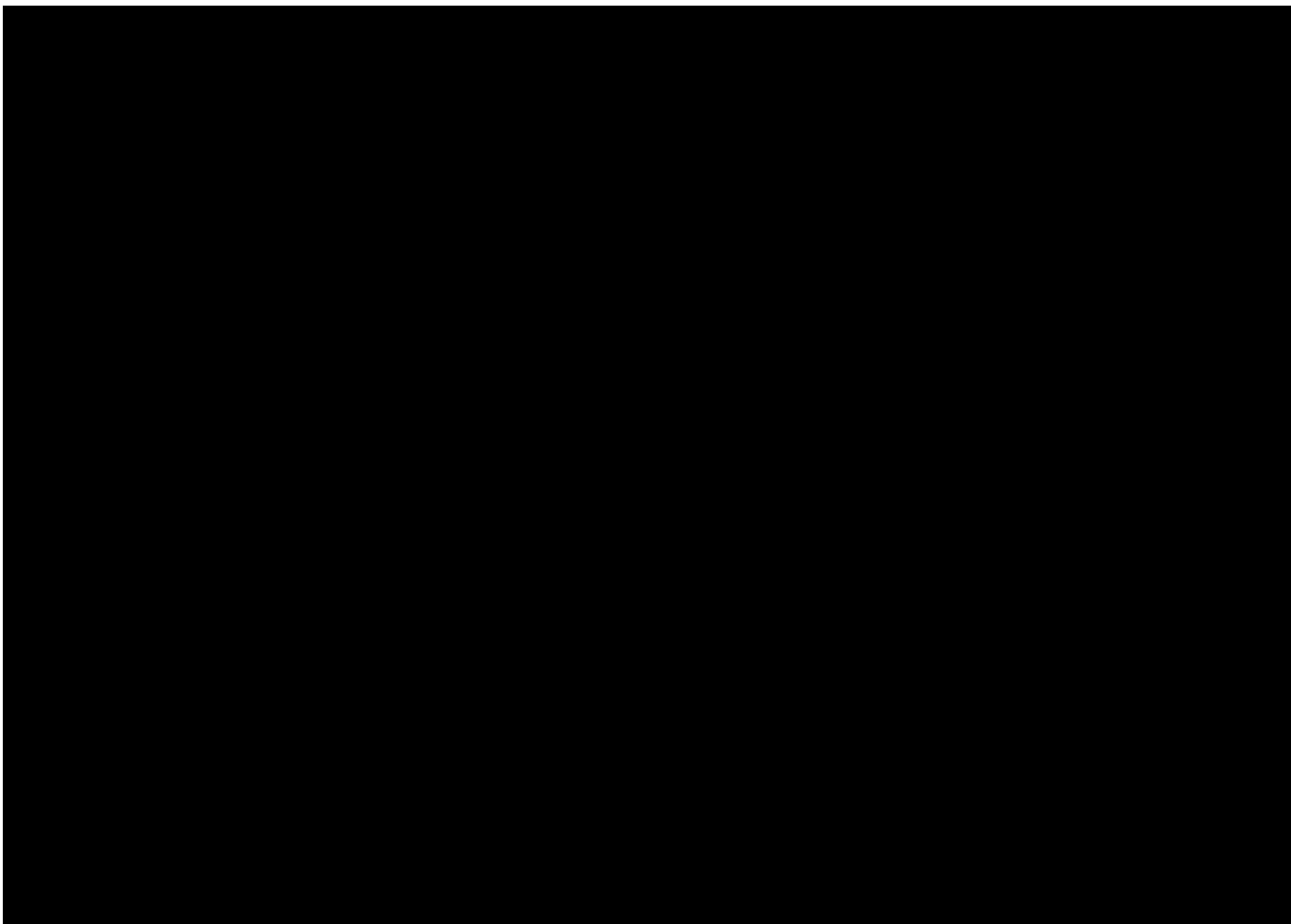


Figure 1 : Plan de l'INB 29, échelle 1/2500

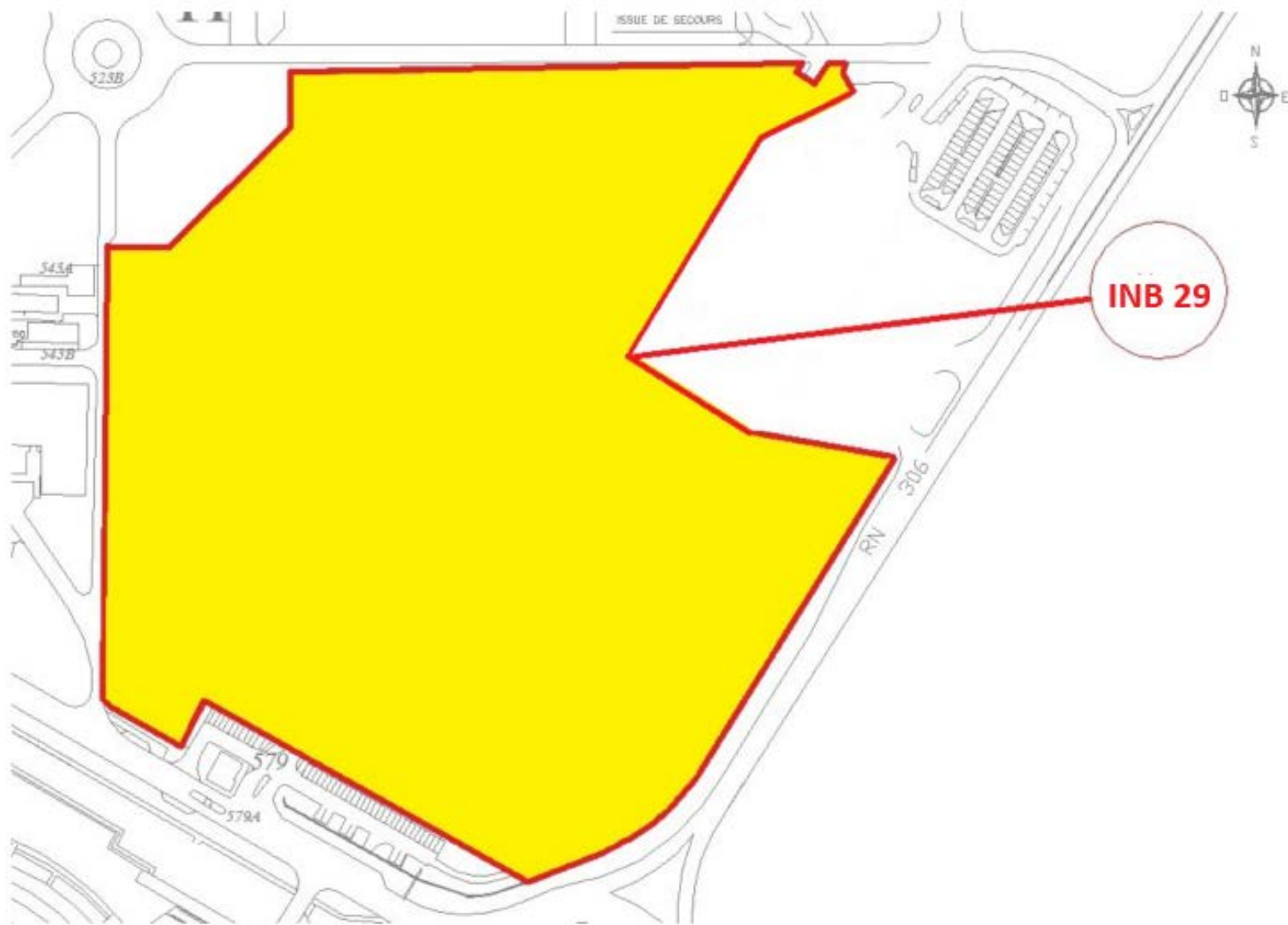


Figure 2 : plan de l'INB 29 publiable

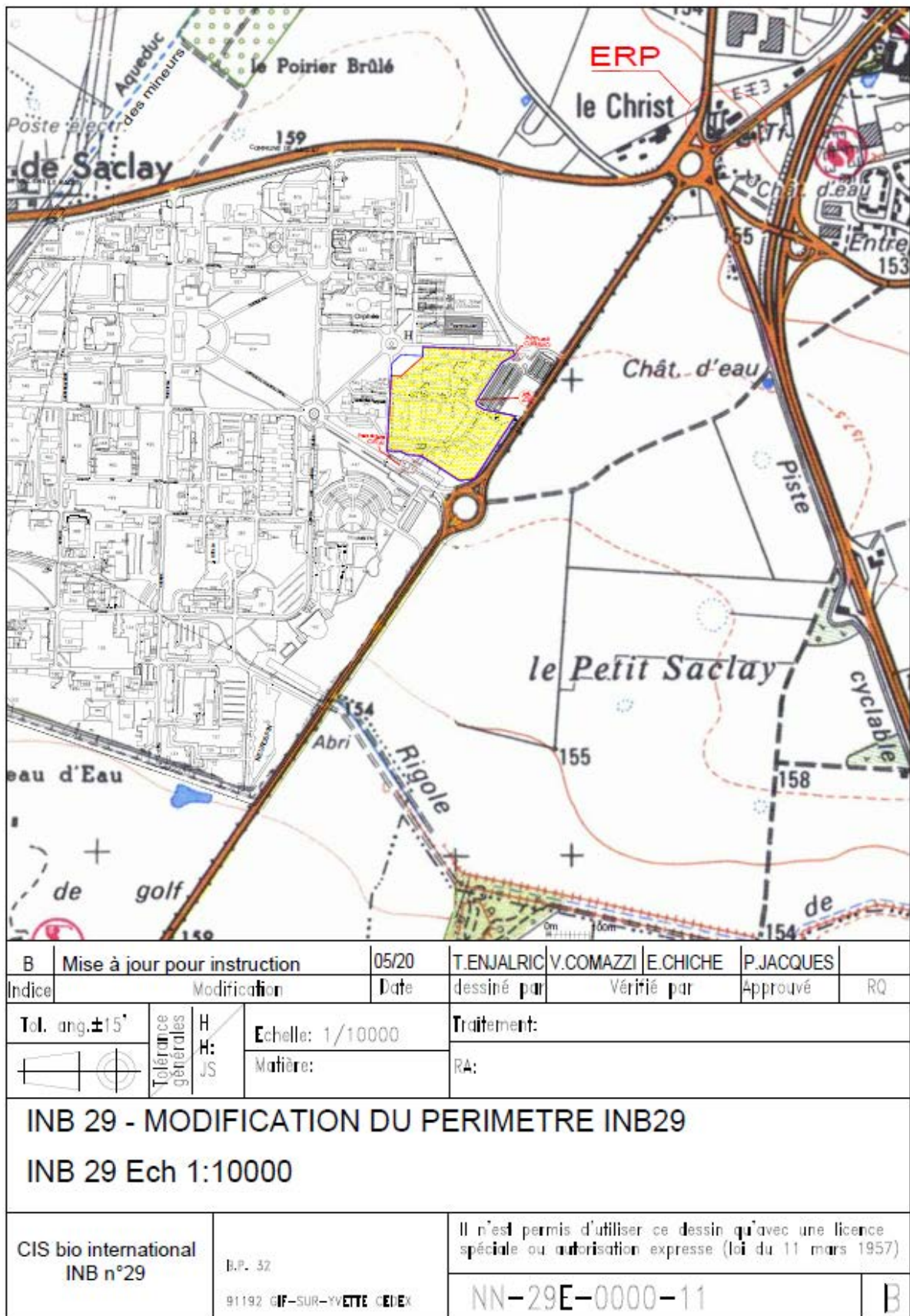


Figure 3 : plan de l'INB 29, échelle 1:10000



Figure 4 : Plan de situation de l'INB 29, échelle 1:25000

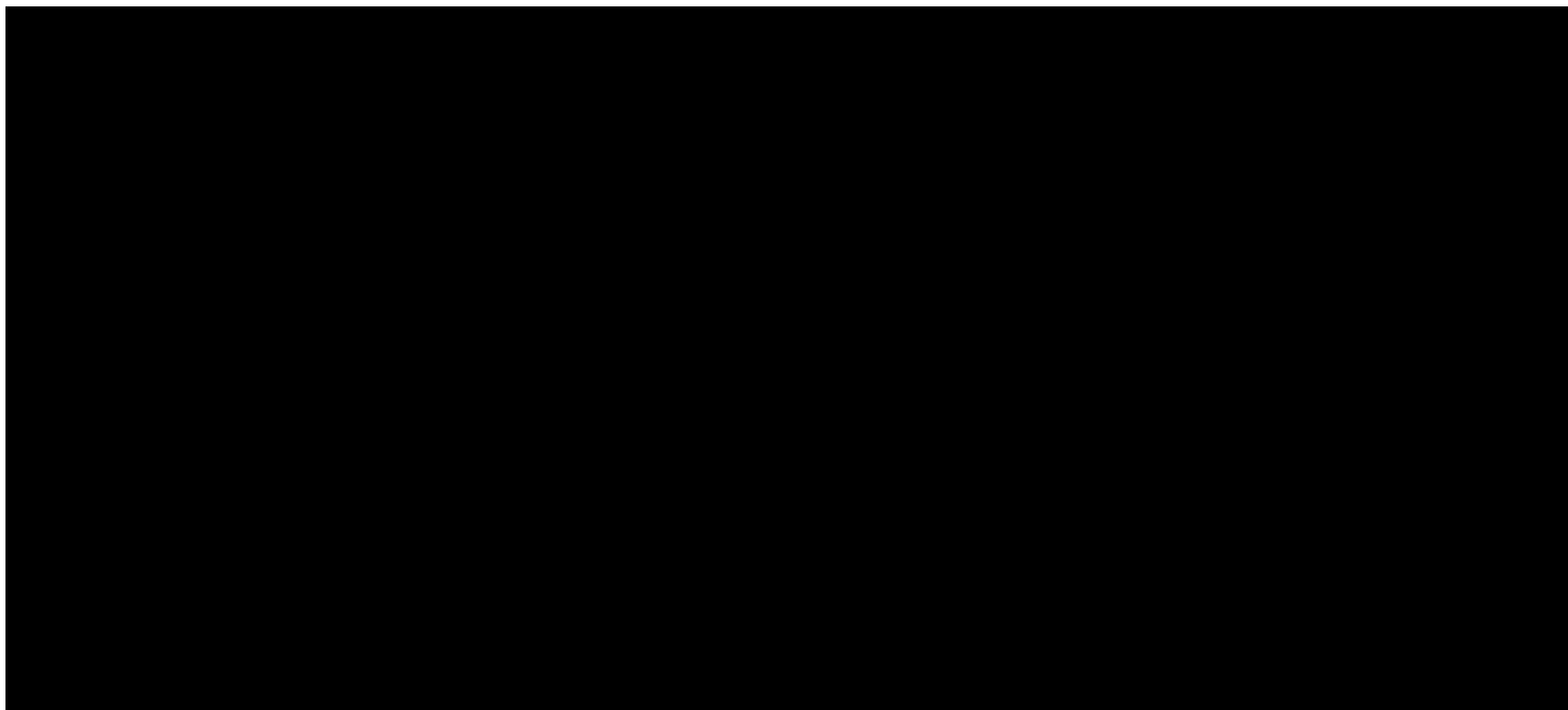


Figure 5 : Photo bâtiment 539, partie hall principal

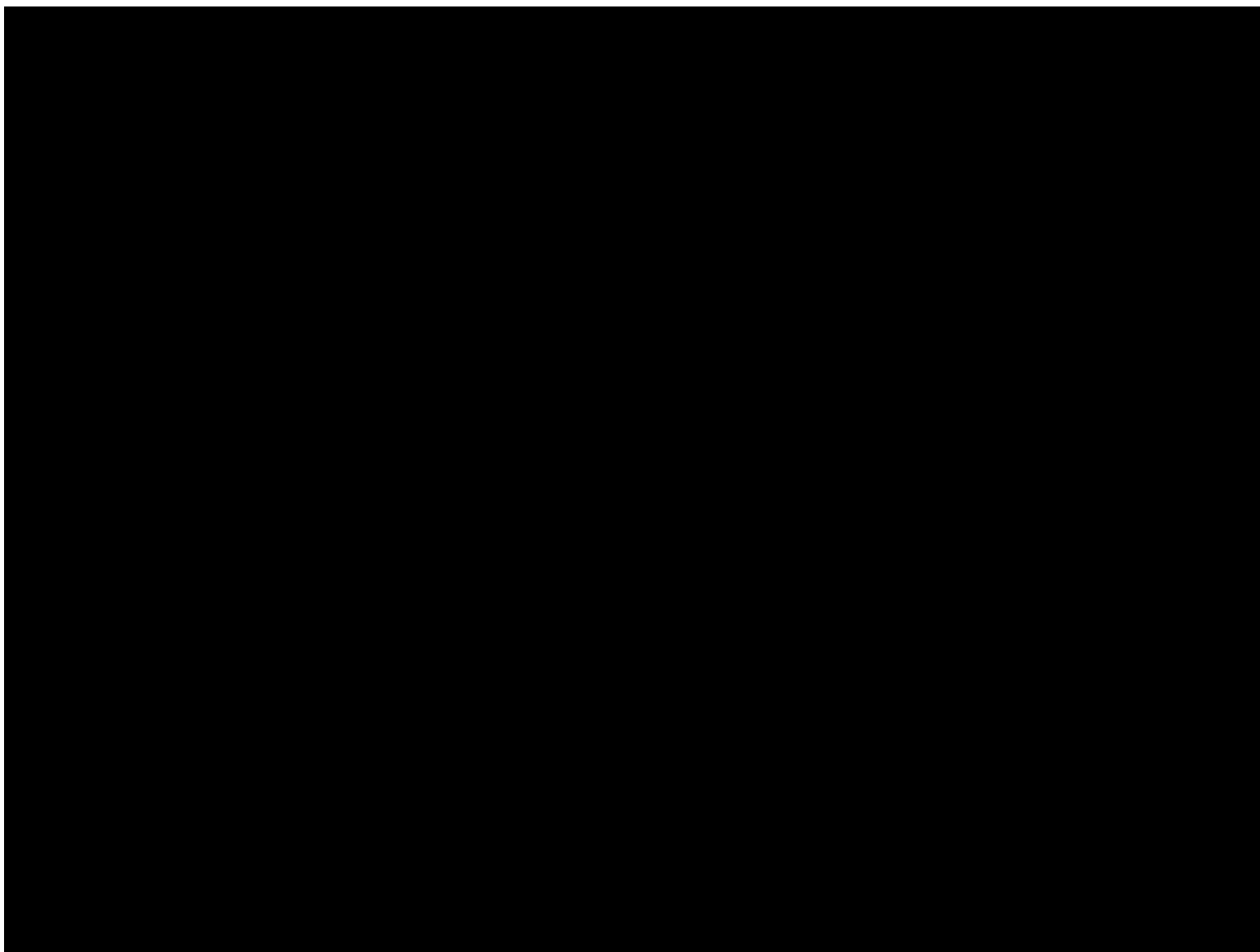


Figure 6 : Photo bâtiment 539 partie entreposage extérieur, prise le 23 janvier 2026

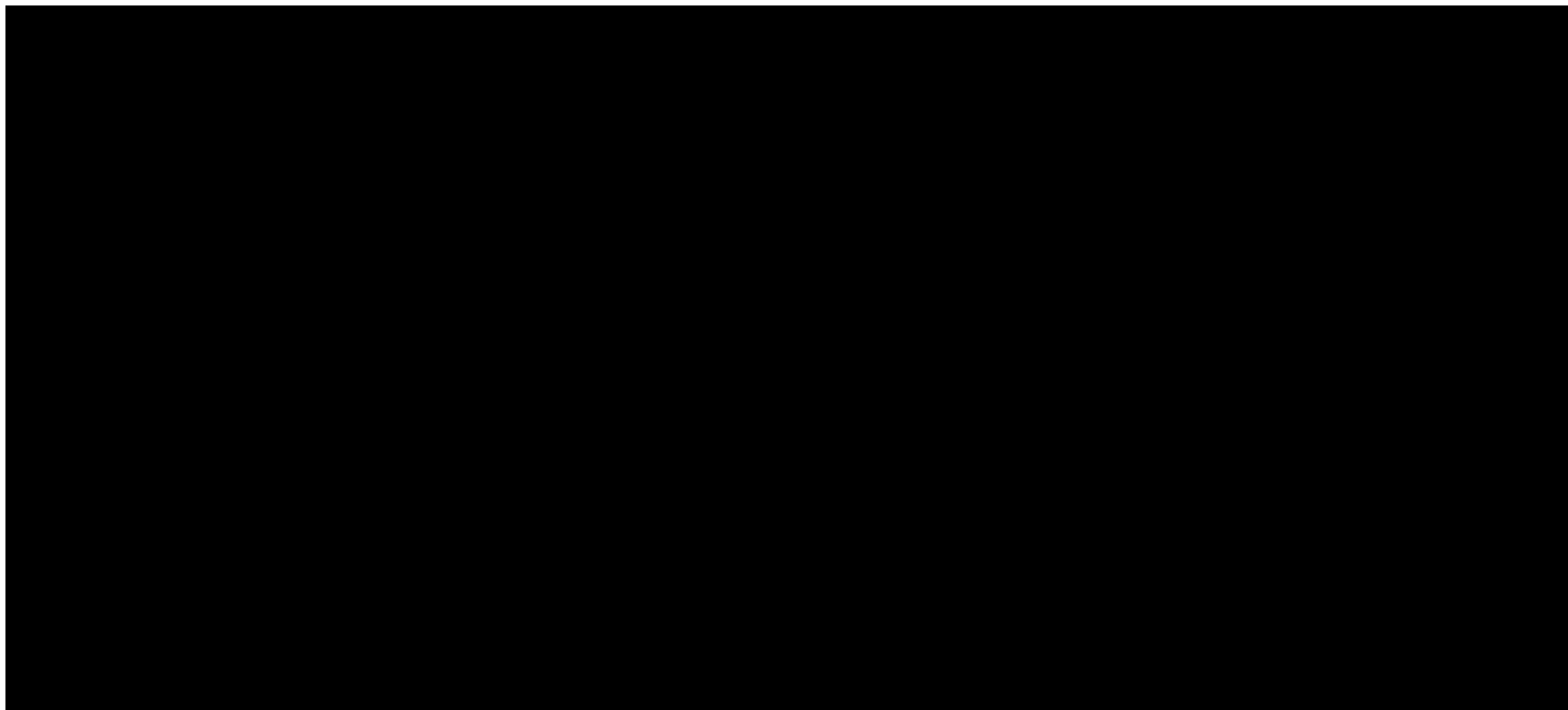


Figure 7 : Photo hall principal zone porte 3E atelier, prise le 23 janvier 2026

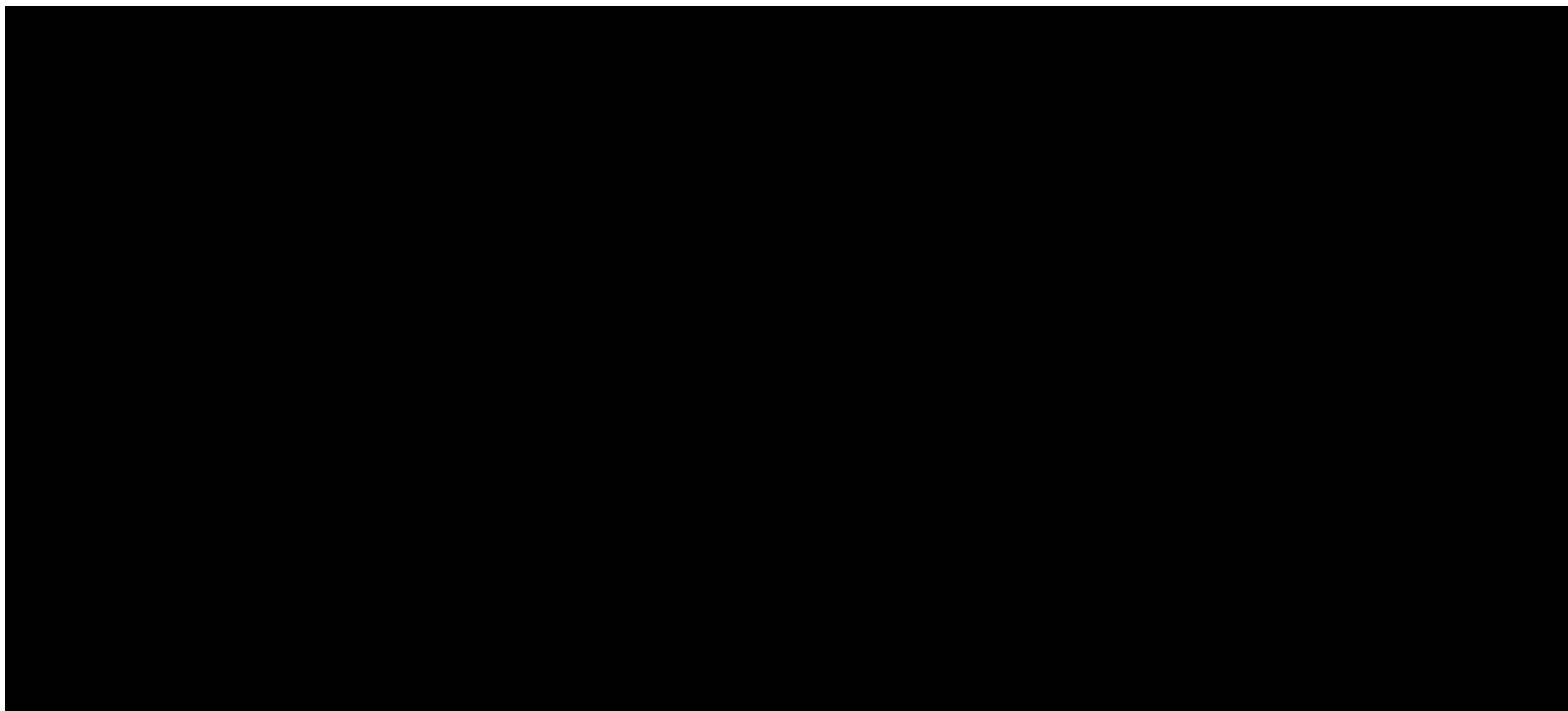


Figure 8 : Photo hall principal zone porte 4E, prise le 23 janvier 2026

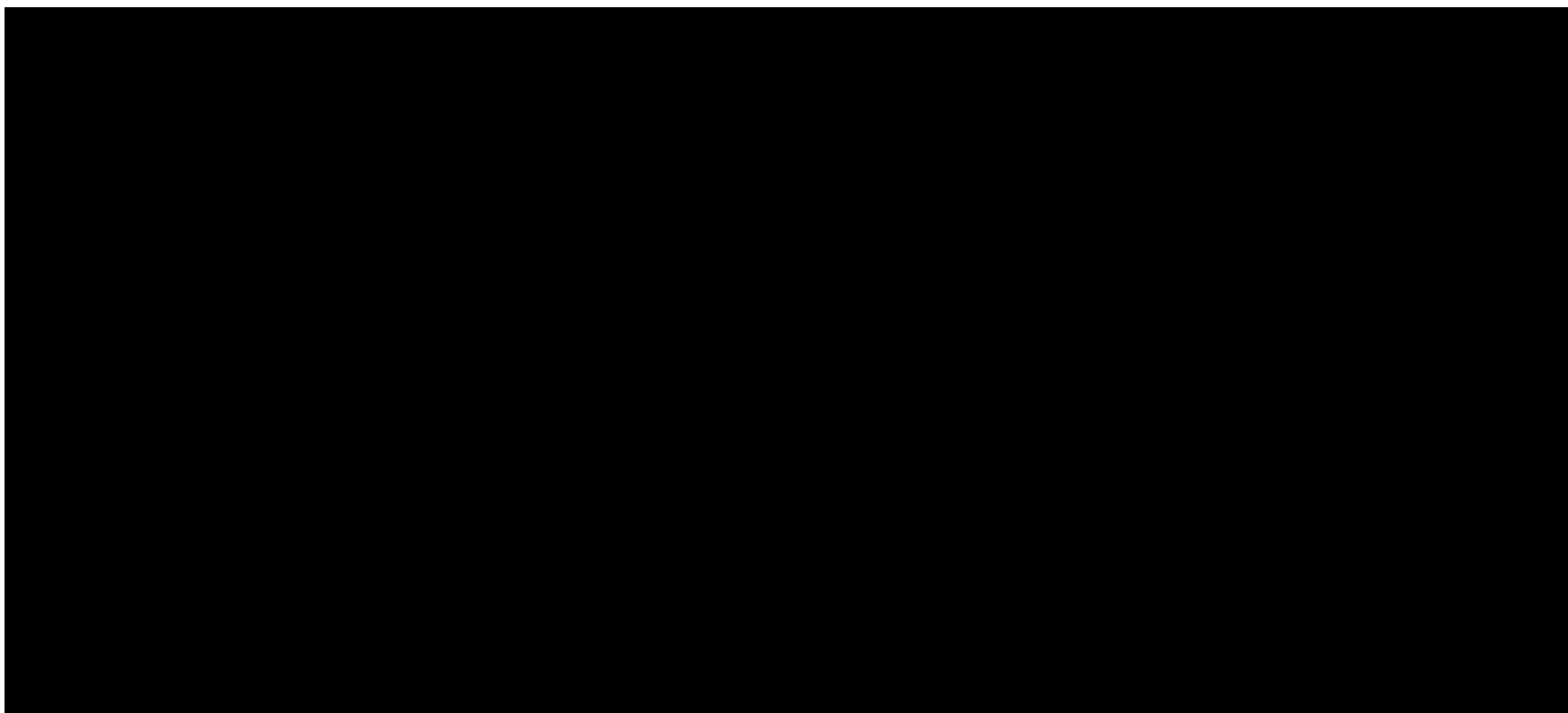


Figure 9 : Photo hall principal zone porte 4E, prise le 23 janvier 2026

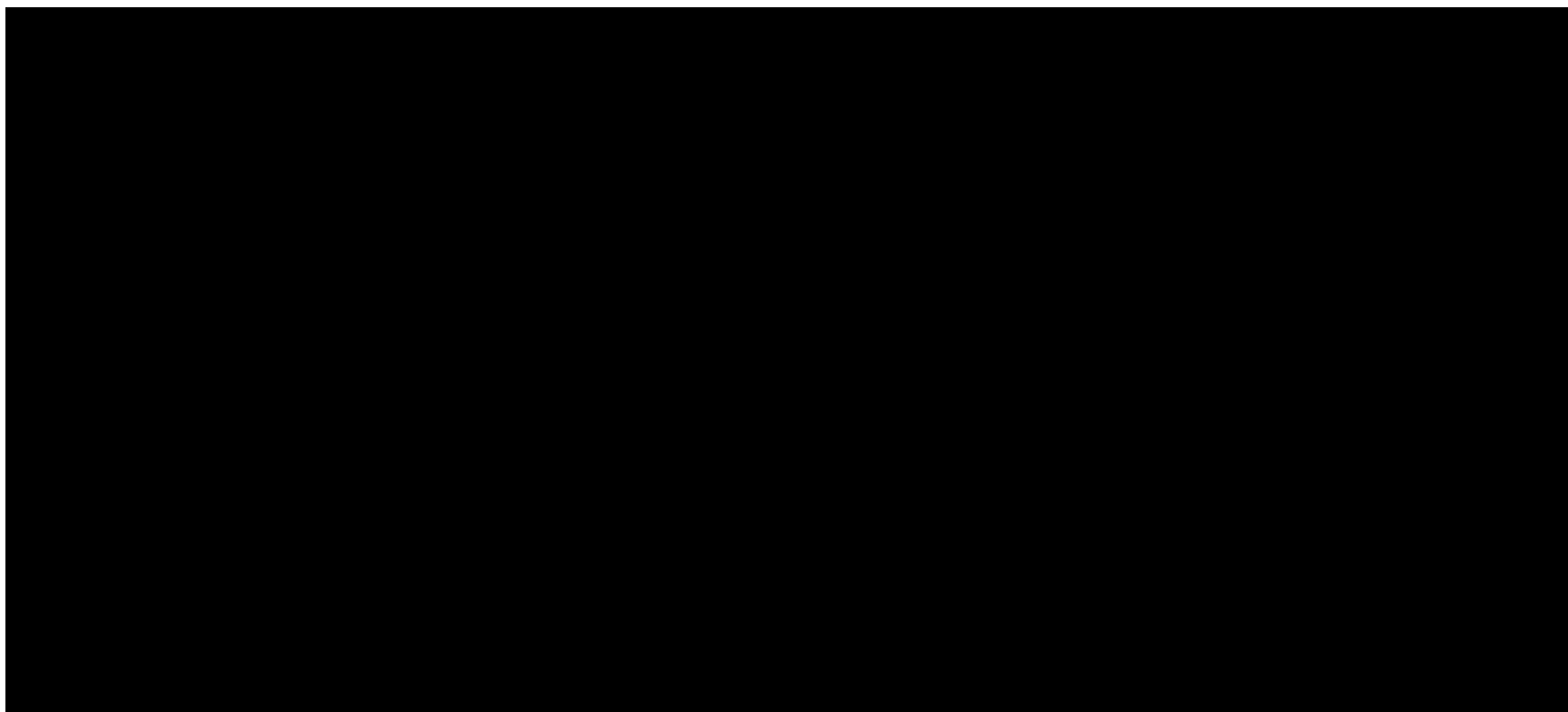


Figure 10 : Photo hall principal zone entreposage conteneurs pleins, prise le 23 janvier 2026

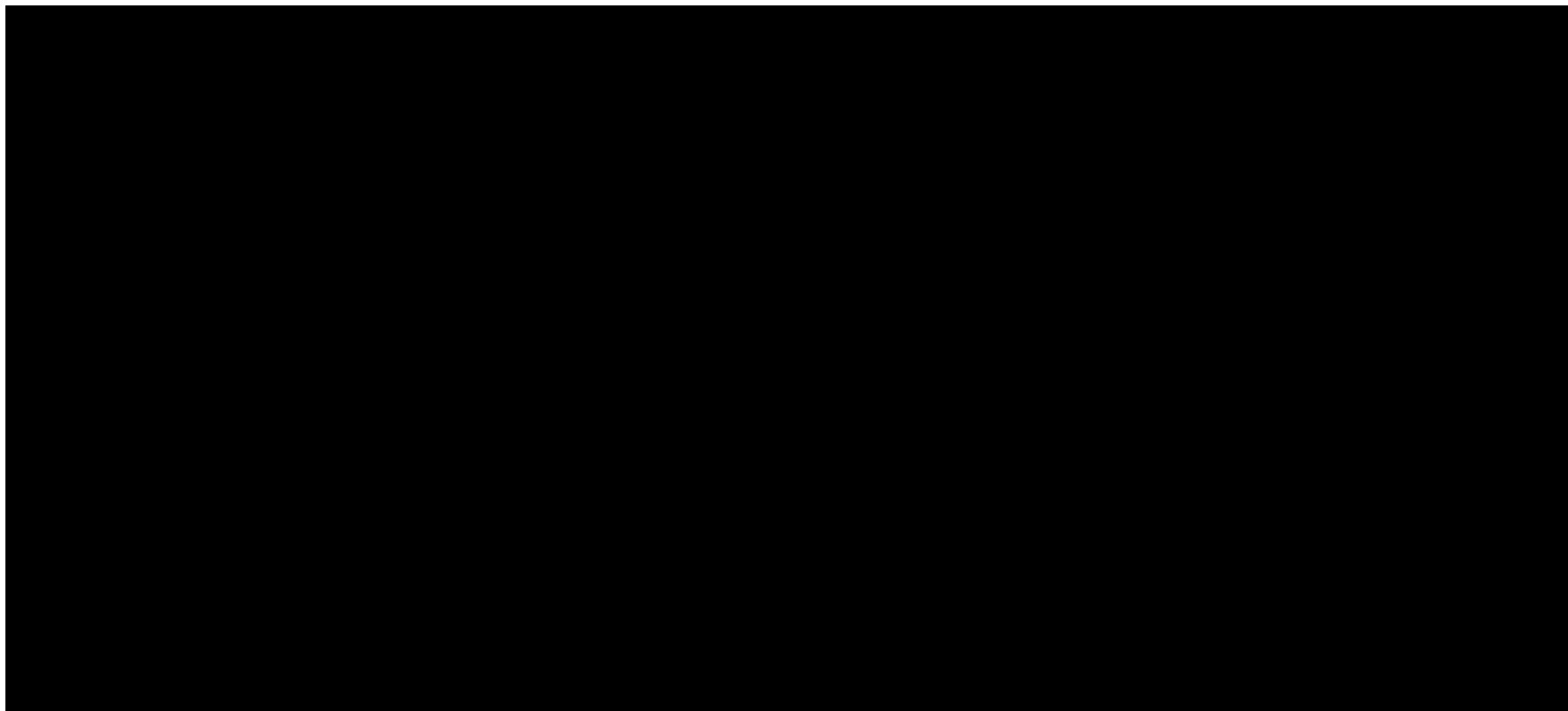


Figure 11 : Photo parc à fûts, prise le 23 janvier 2026

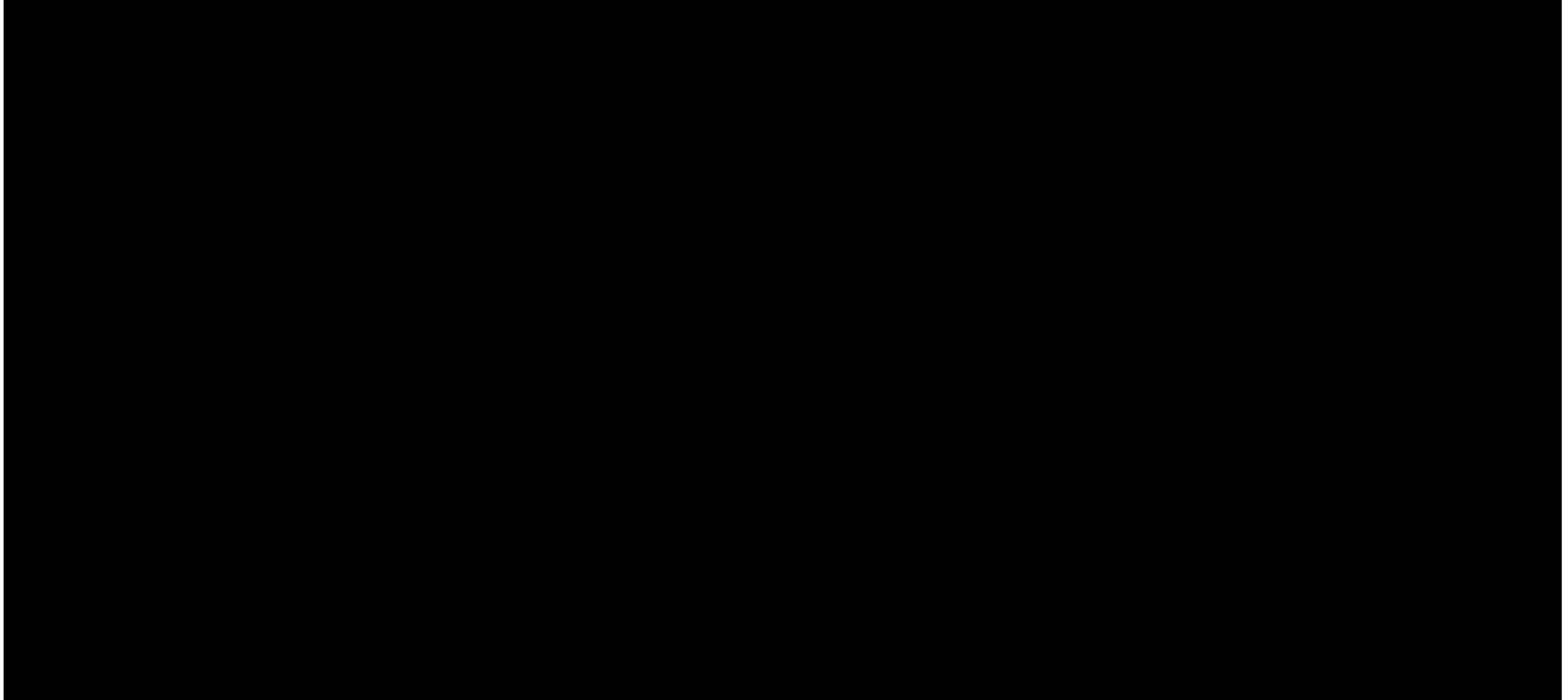


Figure 12 : Photo entreposage extérieur côté parc à fûts, prise le 23 janvier 2026

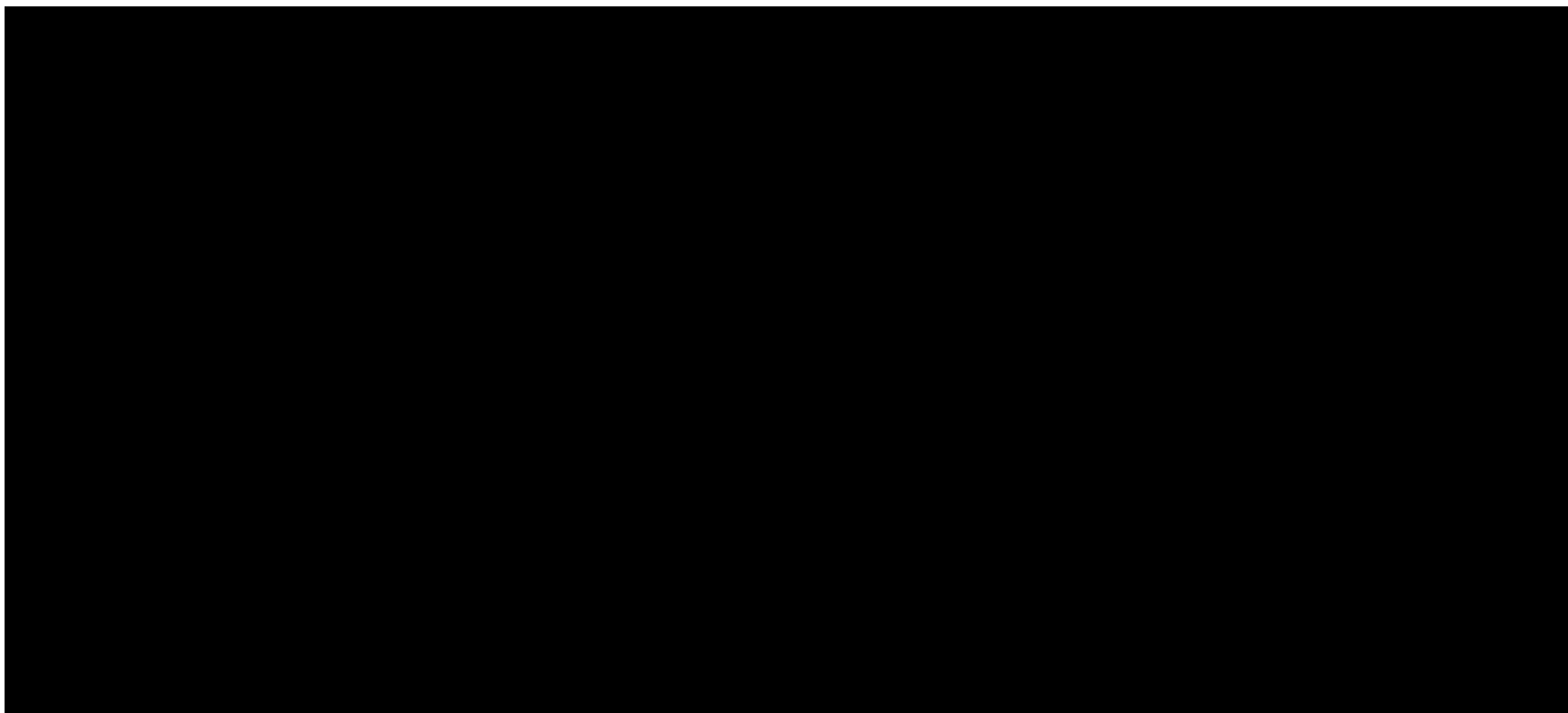


Figure 13 : Photo entreposage extérieur côté entreposage principal, prise le 23 janvier 2026

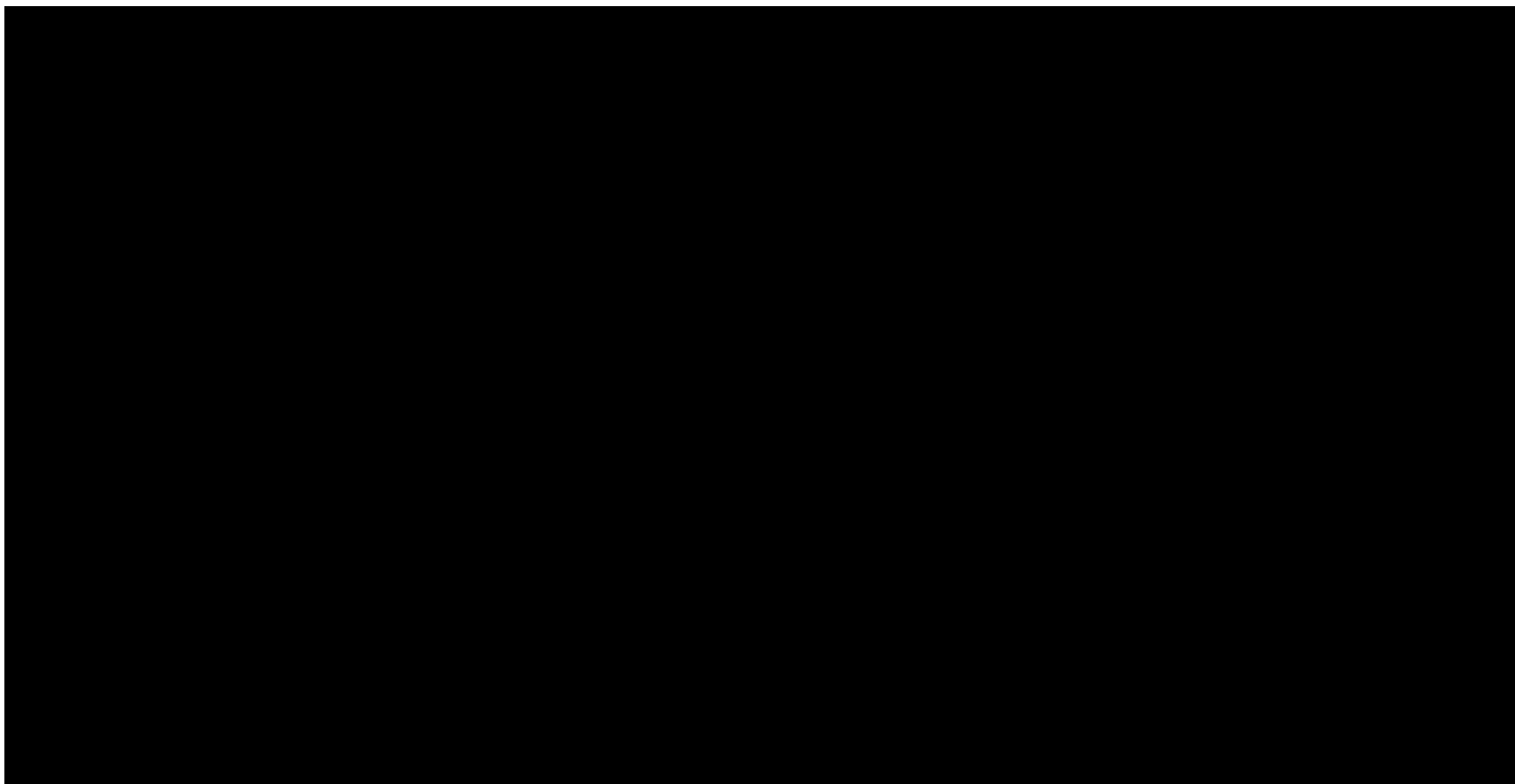


Figure 14 : Plan d'implantation des zones d'entreposage du bâtiment 539

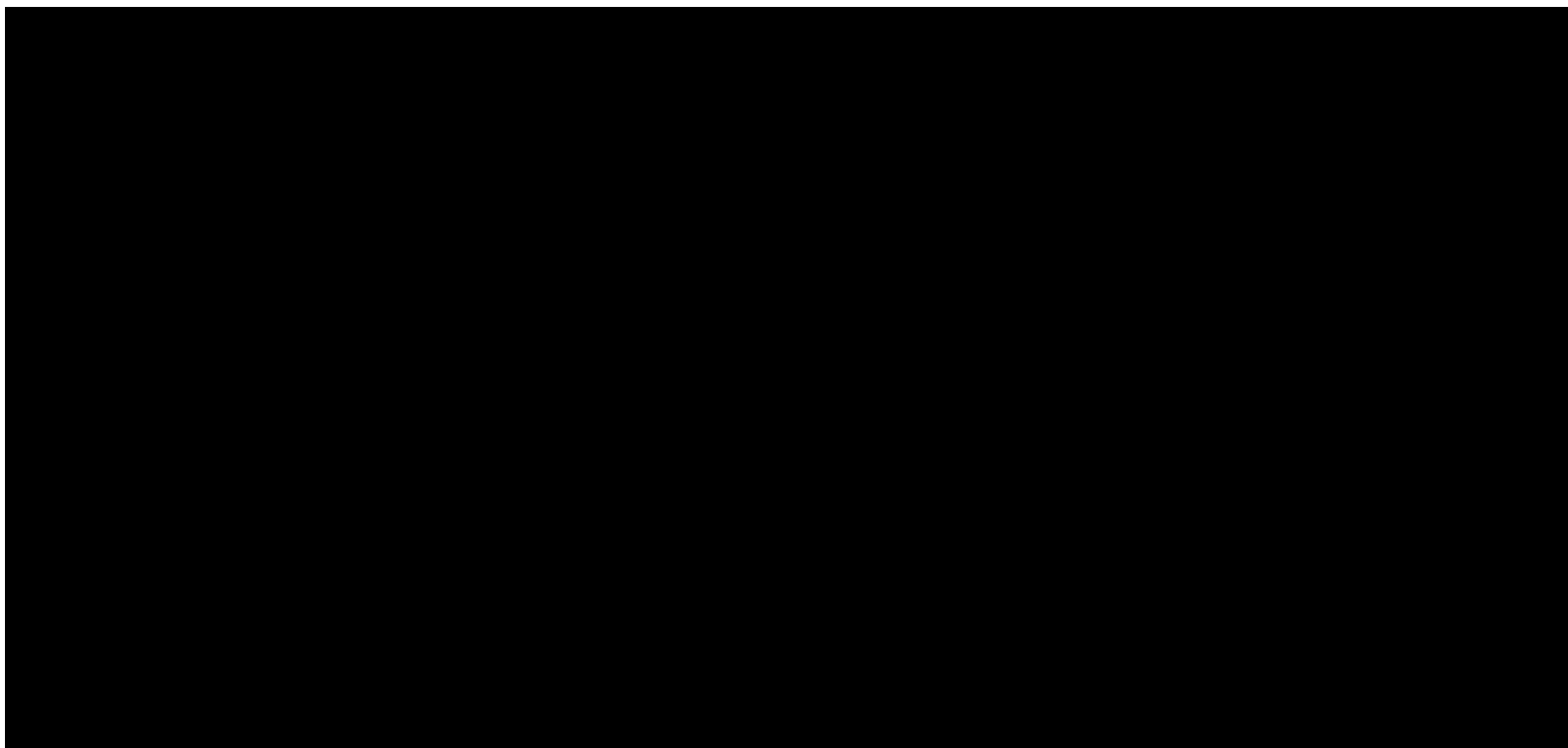


Figure 15 : Photo aérienne du bâtiment 539

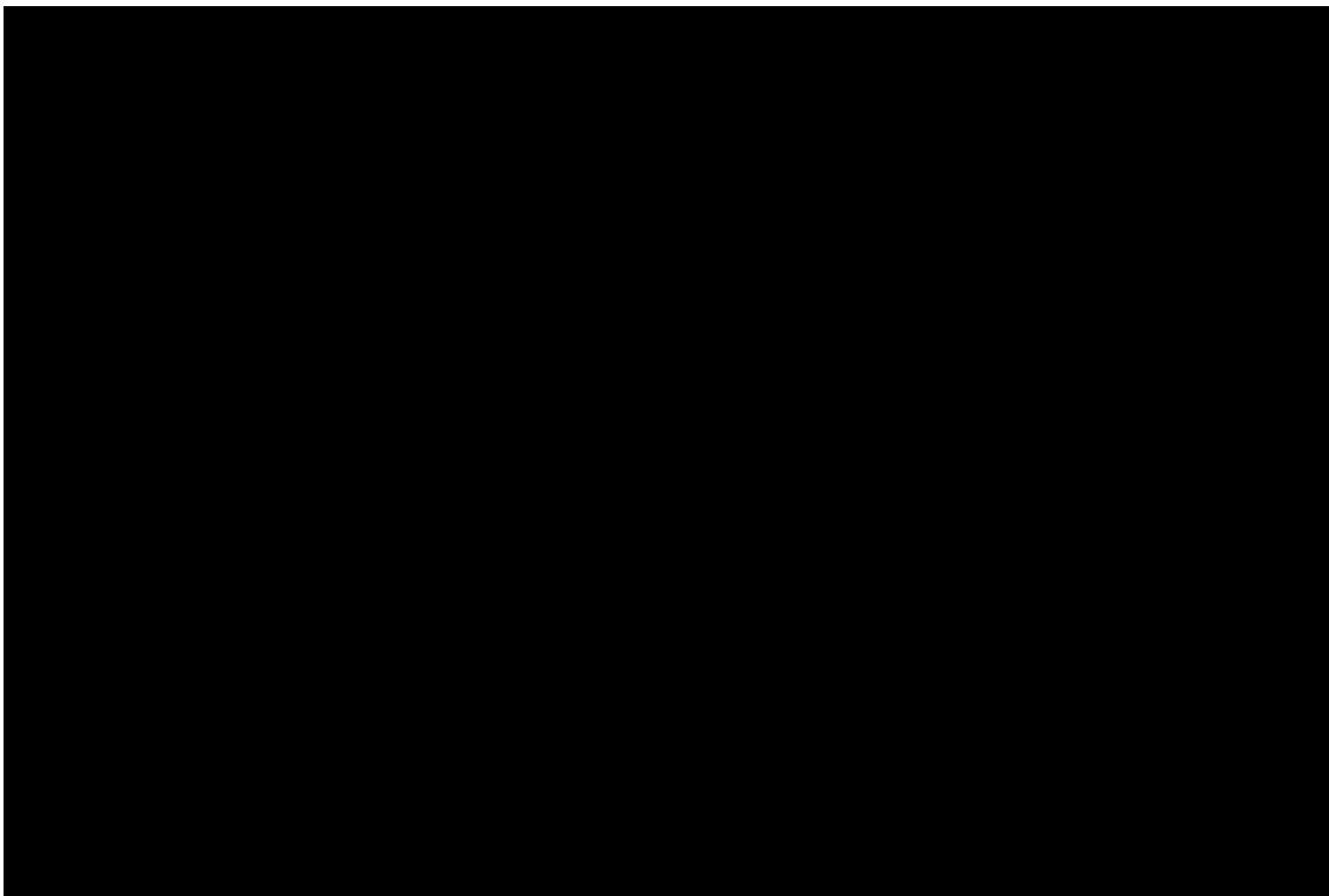


Figure 16 : Photo aérienne du bâtiment 539 dans l'environnement de l'INB 29

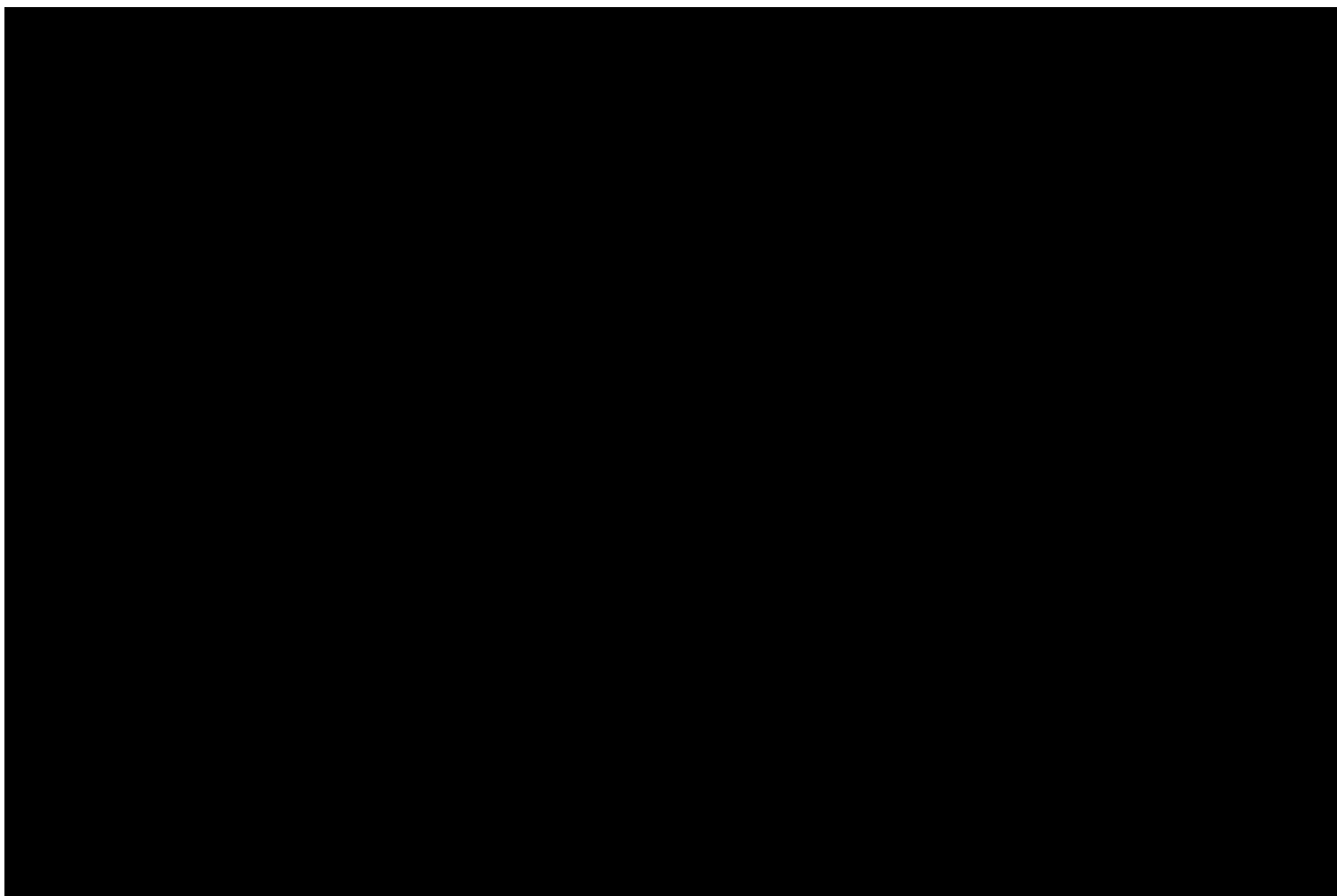


Figure 17 : Photo aérienne INB 29 et son environnement (direction sud)

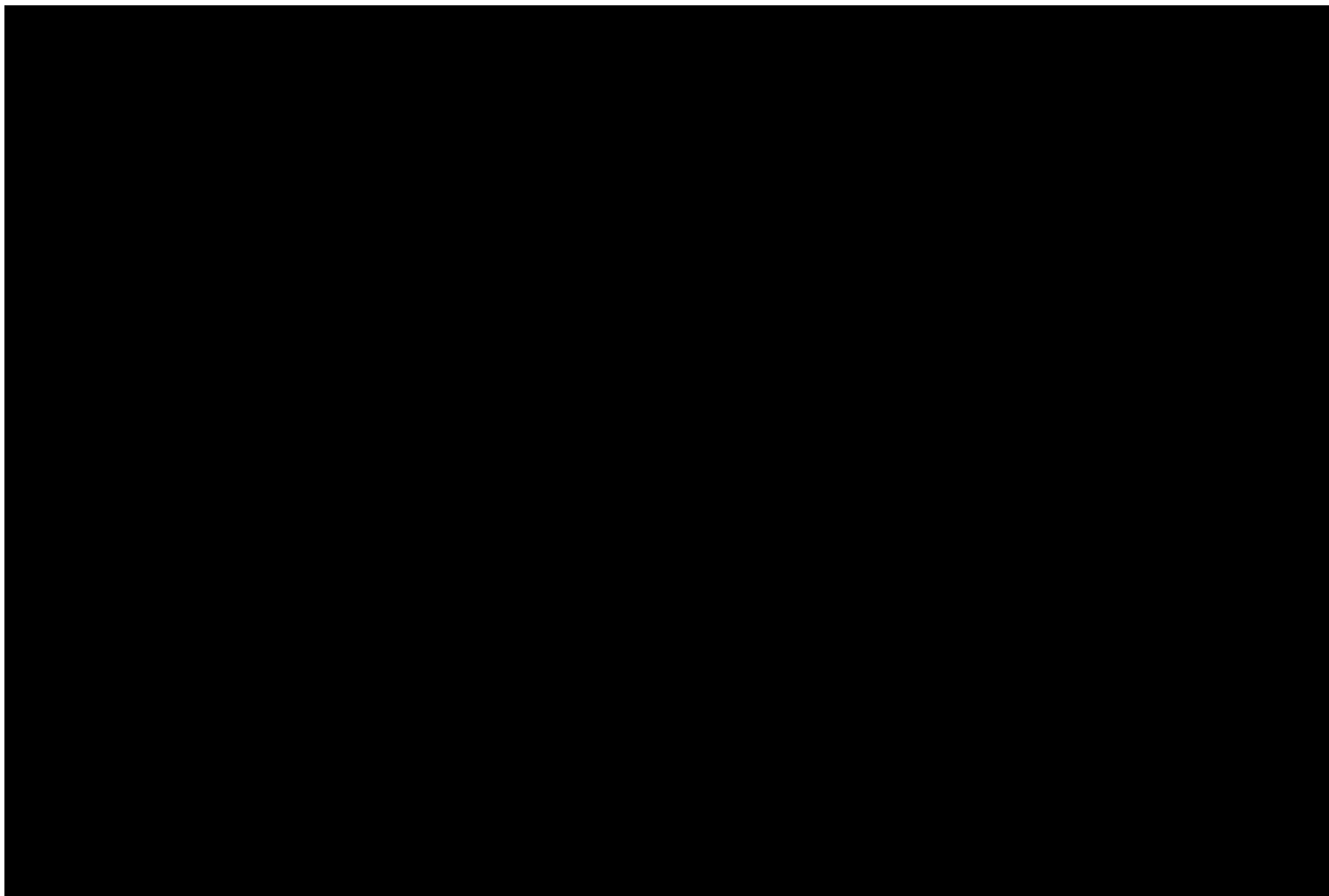


Figure 18 : Photo aérienne INB 29 et son environnement (direction nord ouest)

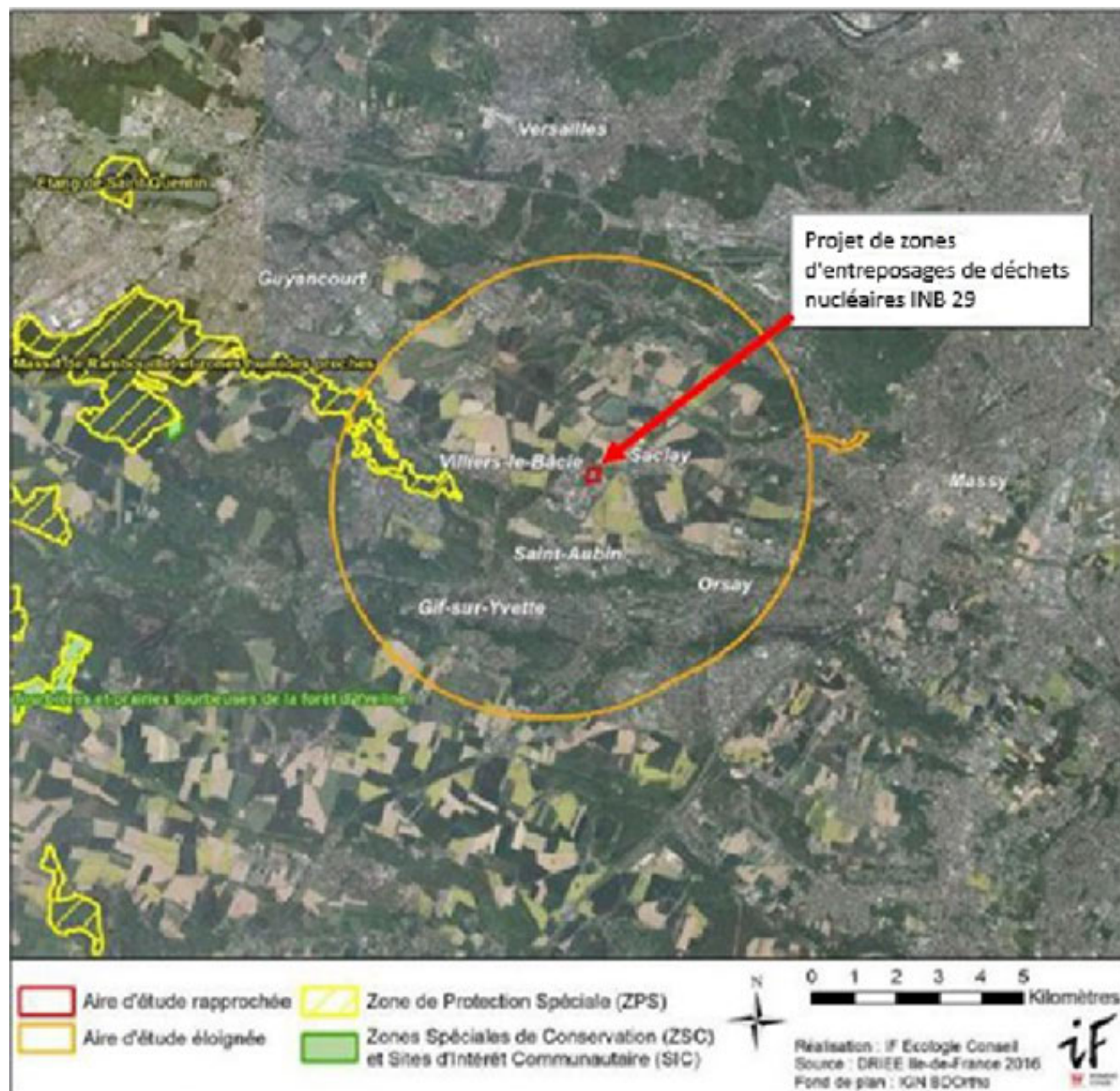


Figure 19 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 situés à proximité